

**Objet : Rally Sprint Estinnes – Mémorial BALOU les 05 et 06 mars 2016**

La Bourgmestre,

Vu la délibération du 26-02-81 par laquelle le Conseil Communal charge le Bourgmestre de prendre en ses lieu et place les mesures de police requises en certaines circonstances, dans l'intérêt de l'ordre, de la tranquillité publique, de la sûreté et de la commodité des passages dans les rues et places publiques;

Considérant que le comité "**L'ESTINNES AUTO CLUB**" d'Estinnes vient de nous informer que le « **RS ESTINNES- Mémorial BALOU** » aura lieu cette année les **5 et 6 mars 2016** ;

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires, en vue de garantir la sécurité publique et d'éviter les accidents;

Vu la loi relative à la police de la circulation routière;

Vu les articles 1123-29 et 1133-1 du code de Démocratie locale et de la Décentralisation et l'article 135§2 de la loi communale ;

**ARRETE :**

**Article 1 : Le samedi 5 mars de 10h à 24h et le dimanche 06 mars de 06h00 à 24h la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue Jules Letellier (parc fermé) & Rue Albert Bastin à Estinnes (Vellereille-les-Brayeux) , Rue des Alliés (Rouveroy) & Rue Ernest Lefébure (Haulchin) pour la zone d'assistance dans le sens Rouveroy vers Haulchin.**

**Article 2 : Le dimanche 06 mars 2016 de 6h à 24h, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, dans les rues et chemins empruntés par l'étape chronométrées qui sont :**

**Etape chronométrée : ESTINNES-AU-MONT**

**Départ :** Chemin des Chauffours.

**Section de Estinnes-au-Mont :** Chemin des Chauffours, Chemin Lambiert, Rue des Grands-Trieux, Rue Biscaille, Chemin de Maubeuge (chemin entre La Grosse Motte & Croix-lez-Rouveroy)

**Section de Croix-lez-Rouveroy :** Rue Sébastopol, Chemin de Sébastopol, Rue du Village, Chemin du Pont de la Motte, Rue du Château, Rue de l' Eglise, Place de la Court, Rue Paul Fasseau, Chemin vers la Rue Croisette à Haulchin.

**Section de Fauroeux :** Chemin du Pont de la Motte, Chemin du Saussois, Rue du Saussois, Rue Verte.

**Section de Haulchin:** Rue de la Croisette.

**Arrivée :** Rue de la Croisette (avant le terrain de football).

**Reconnaisances**

Les reconnaissances, sous surveillance des organisateurs, sont prévues le samedi 05 mars de 13h30 à 20h30

### Zones interdites au public

Toutes ces zones sont définies sur les documents homologués du Road-book de Sécurité, dont un exemplaire sera disponible le jour de l'épreuve auprès du Directeur de sécurité, ancienne maison communale de Vellereille-les-Brayeux.

-Les zones « interdit au public » seront signalées par les panneaux C19.

- Les zones « 10 mètres » s'étendant de part et d'autre de la chaussée, à partir de ses bords, sont interdites au public, sur toute la longueur du parcours chronométré, sauf aux endroits où une infrastructure spécifique, plus restrictive ou moins restrictive, a été mise en place par l'organisateur, en accord avec les autorités.

Dans ce cas, les impositions particulières arrêtées pour le site sont prépondérantes.

### Emplacement des buvettes autorisées :

ESTINNES-AU-MONT : au poste 3 (Chemin des Grands-Trieux ), au poste 5 (Rue des Grands-Trieux – Parc à conteneurs), au poste 6 (Rue Biscaille – Cabine des pêcheurs).

CROIX-LEZ-ROUVEROY : au poste 11 (Rue du Village - Parking Sillos « Semailles »).

**Article 3:** Les signaux requis, conformes à ceux prévus par le règlement général sur la police de la circulation routière seront placés de façon réglementaire aux endroits adéquats par les organisateurs;

**Article 4 :** la présente ordonnance sera publiée conformément au voeu de l'article 1133-1 du code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

**Article 5:** En cas d'infraction, les contrevenants seront passibles des peines prévues au règlement du conseil communal du 26-01-81;

Fait à Estinnes, le 17/02/2016

La Bourgmestre,  
Aurore TOURNEUR

